

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL OCCITANIE
1^{ER} OCTOBRE 2017 TOULOUSE

Présents :

VALERO Alain, CLAMENS Marie Madeleine, VERDIER Patrick, BEX Marielle, GILET Aurore, JOLIBERT Félicie, LACASSIE Marie Luce, LLORCA Dalila, PEQUIDOUX Annie, VIERNE Roselyne, FABRE Marc, LEBOT Michel, PERIN André, PICAZO Bruno, NOGARET Marc, ROUGIER Laurent, VIERNE Gilbert, VIRGILI Jean-Pierre.

Absents excusés :

LAGARDE Carmen, LOMBARD Nancy, MALFRAY Aurélia, RIGAUD Isabelle, VIGUIE Fabienne, GARCIA Henri, GRAMOND Christian, MARTINEZ Serge, RIGAUD

Mot de bienvenue du Président du Comité Régional Occitanie, Alain VALERO.

Minute de silence en souvenir de Patrick TASTET, ancien président de la ligue Aquitaine.

1 Compte-rendu du conseil de ligue du 16 septembre 2017 (effectué par Patrick VERDIER)

Au niveau du comité directeur CRO discussion autour du calendrier unique prévu pour 2019 et des modes de qualifications en attente des décisions de la Fédération.

2 Rôle et fonctionnement du comité Occitanie

Il a été fait une relecture de l'article 4 des statuts afin de rappeler les missions du comité régional. Les règlements intérieurs du comité régional et de la commission territoriale sont modifiés et réactualisés. Les modifications devront parvenir à tous les CD et aux CT pour validation lors de l'assemblée générale (voir pièce jointe).

Il serait souhaitable d'établir un calendrier annuel des dates et lieux des réunions, l'assemblée générale du comité Occitanie étant prévue le 10 février 2018 à Lézignan-Corbières à 10h00.

3 Rôle et fonction des commissions territoriales

Révision du règlement intérieur et actualisation à valider lors de l'assemblée générale (voir pièce jointe) du comité régional.

4 Validation de la création « commission compétition ».

Le but est d'harmoniser les compétitions à plus ou moins long terme, il est proposé de valider à nouveau la création d'une commission compétition composée de :

Pour Midi-Pyrénées : Francis RICARD, Christian GRAMOND, Marc NOGARET et Franck CLEMENT.

Pour Languedoc-Roussillon : les représentants seront désignés le 14/10/2017 lors de l'AG Languedoc Roussillon.

5 Comptes rendus des différentes commissions

ARBITRAGE : voir le compte-rendu de la réunion du 06-05-2017 de Jean-Paul LABORIE (voir pièce jointe).

A noter cependant que tous les comités de par la composition de la commission d'arbitrage Occitanie ne sont pas représentés. Il faudra appliquer la grille fédérale d'indemnités des arbitres, les nominations concernant les

Internationaux et Nationaux seront effectuées par la CNA. Pour les régionaux, la grille nationale des indemnités sera également appliquée.

ETR : compte-rendu du 26/05/2017 effectué par Gilbert VIERNE concernant un premier contact entre les ETR de Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées.

Rappel concernant le fonctionnement de la sélection de zone (organiser l'hébergement, les repas, convocations, transport et respect de la notation fédérale).

DISCIPLINE : une affaire a été traitée le 22 juillet 2017 par la commission de discipline de Midi Pyrénées suite à un problème présumé de détournement de fond dans le Gard, suite semble-t-il à un problème de procédure. Un appel auprès de la commission de discipline fédérale sera transmis.

Deux affaires sont à traiter le 22/11/2017 par la commission de discipline Midi Pyrénées concernant des appels provenant du CD66 et CD34.

6 Point financier

Il est demandé d'harmoniser le prix de participation au comité régional des licences à 3,30 euros ce qui signifie que la commission territoriale Midi Pyrénées se maintient alors que la commission territoriale Languedoc-Roussillon doit augmenter de 1,30 euros.

Il a été décidé comme préconisé par les statuts et règlements intérieurs, qu'un seul compte comité Occitanie soit ouvert mais avec 2 sous-comptes sous l'appellation « comité Occitanie commission Midi Pyrénées et comité Occitanie commission Languedoc-Roussillon » en vue d'harmoniser et supprimer ces sous-comptes à échéance plus lointaine et de demander aux vice-présidents responsables de CT de transmettre le plus rapidement possible un tableau précisant les actions particulières financées par les CT.

7 Informations diverses

Synthèse des tableaux des fonctionnements des comités (voir pièce jointe) préparé par Marc NOGARET. Cette synthèse met en exergue les disparités entre le fonctionnement des comités des 2 CT.

Pour 2018 ou 2019, il faudrait tenir compte des modifications pour les CDC, CNC, CRC pour le jeu Provençal.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ QUI SONT APPLICABLES AU 01/01/2018

Proposition à 8 équipes triplètes seniors représentant le comité régional Occitanie pour le championnat de France.

Proposition validée par vote pour 11 CD, 1 contre (CD66) qui a proposé de récupérer la totalité des équipes (9) comme proposé par la fédération. Il y aura donc 4 équipes qualifiées au Championnat de France pour Midi Pyrénées (+2) et Languedoc Roussillon (ils en avaient déjà 4).

Concernant la qualification pour le C de F des catégories jeunes.

Proposition validée de 15 équipes par catégorie ; chaque CD enverra son champion au Championnat de France et les champions des commissions territoriales. Pour conserver le quota pour 2018, une équipe de plus par catégorie sera attribuée pour Midi Pyrénées. En 2019 ces équipes supplémentaires seront attribuées à Languedoc Roussillon. Vote : 10 pour, CD31 et CD12 contre.

Achat d'une centaine d'écussons pour le comité régional (pour représentation).

Intervention de M. Jean-Yves PERRONET, DTN.

L'embauche d'un salarié permettrait de mettre en place une politique au niveau des jeunes plus structurée. Cette personne serait chargée d'améliorer le fonctionnement des Ecoles de Pétanque avec les ETD et de mettre en place les axes de développement voulus par la Fédération. Il apporterait également ses compétences aux ETR afin de les soutenir. Cette embauche permettrait d'être en osmose avec la politique de l'emploi voulue par les partenaires territoriaux et institutionnels. Il serait aussi personne ressource pour formaliser le fonctionnement de l'ETR Occitanie.

Sur 3 ans le financement serait le suivant : 1/3 CNDS pour 12000 euros 1/3 Fédération et 1/3 plus frais de fonctionnement pour le comité régional Occitanie (27000 euros environ). Le comité régional serait l'employeur pendant 3 ans. Il serait chargé de l'embauche (convention collective du sport) avec un contrat de travail. La Fédération prendrait en charge la formation pour pérennisation après ces 3 ans ; elle en deviendrait son nouvel employeur.

Le DTN a défendu ce projet de professionnalisation mais la décision devra être prise lors de la prochaine AG du CRO en fonction évidemment des finances et du projet de développement.

Le comité régional doit soumettre à l'ETR ces éléments pour avis et proposition éventuelles.

N.B. : Afin d'améliorer les comptes-rendus du CRO, il serait souhaitable que les responsables de commissions transmettent au Secrétaire et au Secrétaire-Adjoint **adressent en copie** leurs comptes-rendus par e-mail.

Marc NOGARET

Secrétaire Adjoint

du Président du Comité Régional Occitanie

Alain VALERO

Président du CR Occitanie